



## ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORÊT DE ST-GERMAIN ET MARLY

### COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PORTANT SUR L'ANNEE 2025 DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORET DE SAINT-GERMAIN ET MARLY

Réunion tenue le 21 mars 2026 à 15h00 à la Maison des Associations de Saint-Germain-en-Laye

#### Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Exposé sur la chasse en forêt de Saint-Germain et de Marly par Pierre-Emmanuel Savatte, directeur de l'agence territoriale Ile-de-France Ouest de l'ONF
- Rapport moral de l'année 2025
- Rapport financier de l'année 2025
- Perspectives 2026
- Election des administrateurs
- Questions diverses
- Verre de l'amitié

**L'Assemblée générale du 21 mars 2026 a réuni 43 adhérents à la Maison des Associations de Saint-Germain-en-Laye auxquels s'ajoutent 16 pouvoirs reçus.**

Dominique Maris a présidé l'AG et a présenté le bilan moral 2025 avec Alain Mutel, secrétaire général de l'association. Le bilan financier de l'association a été présenté par Frédéric Cadic, trésorier de l'association.

Monsieur Arnaud Péricard, tout juste réélu Maire de Saint-Germain-en-Laye, est intervenu au cours de la réunion pour rappeler l'importance de la vie associative pour la commune et son attachement particulier à notre association fondée par son père.

Madame Elisabeth GUYARD, nouvelle maire adjointe en charge du développement durable et des espaces verts, est venue se présenter en fin de réunion et a promis de participer à notre prochaine assemblée générale en 2027.

## **Présentation par Monsieur Pierre-Emmanuel Savatte, Directeur de l'Agence territoriale Île-de-France Ouest de l'ONF**

La chasse est un outil de gestion indispensable pour accompagner le renouvellement des forêts. L'objectif de l'ONF est d'atteindre un équilibre sylvo-cynégétique. Pour cela l'ONF étudie l'équilibre Forêt/Ongulés afin d'évaluer la pression de ces animaux sur le milieu forestier et s'est doté d'outils pour évaluer l'état du système Faune - Flore. Il est ici rappelé que les « ongulés » désignent les mammifères dont la plupart des espèces, végétariennes, possèdent un ou plusieurs sabots à l'extrémité de leurs membres (cerf, chevreuil, sangliers, ...). A Saint-Germain comme à Marly, cela ne concerne que le chevreuil et le sanglier.

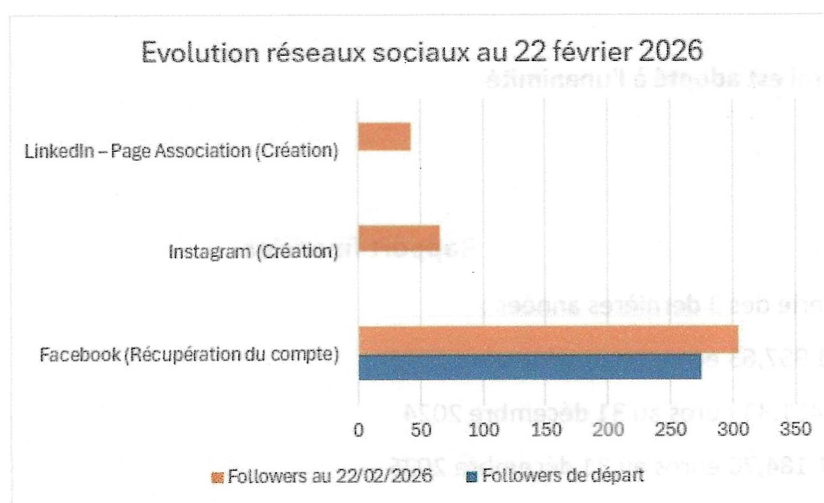
Concernant l'agence territoriale Ile-de-France Ouest, 57 lots ont été définis, couvrant 31 695 ha. 48 lots sont loués à des sociétés de chasse, dont la forêt de Marly, et 9 sont gérés directement par l'ONF, dont la forêt de Saint-Germain. Ce massif est en effet complexe de par les nombreuses routes et voies ferrées qui le traverse, nécessitant une organisation exemplaire et professionnelle pour assurer la sécurité des hommes et des biens. Durant les journées de régulation (on ne parle pas ici de chasse), l'accès est interdit au public dans les zones concernées par arrêté préfectoral. Durant la saison 2025/2026, 300 sangliers ont été prélevés à Saint-Germain et 45 chevreuils. A Marly plus de 250 sangliers et plus de 50 chevreuils ont également été prélevés. Concernant les sangliers, ces chiffres sont les plus hauts depuis 20 ans, aussi bien à Saint-Germain qu'à Marly.

Il est à noter qu'après contrôle sanitaire, une grosse partie de ce gibier est offert à la banque alimentaire d'Ile-de-France via l'association *Les Chasseurs ont du Cœur*.

### **Rapport Moral**

- 202 adhérents dont 10 adhésions gratuites pour les donateurs des nuits des forêts
- 28 sorties organisées pour 276 participants
- Une opération de plantation participative ayant accueilli 80 volontaires en février 2025. 90% de taux reprise observé en octobre
- Organisation d'un concert, annulé au dernier moment pour des raisons de sécurité liées à la météo, mais qui a été un vrai succès de communication
- Une opération de nettoyage de la forêt en juillet avec les salariés d'une entreprise en collaboration avec FNE
- 5 réunions du conseil d'administration

- Une redéfinition des objectifs de l'association par rapport aux oratoires de la forêt de Saint-Germain
- Création et mise en place d'outils numériques :
  - Sur le plan financier
    - Portail Hello Asso : Adhésion et billetterie
  - Sur le plan communication :
    - Instagram (Réseau social)
    - LinkedIn (Réseau social)
    - Portail du MAS (Maison des associations de Saint-Germain-en-Laye)
- Optimisation d'outils numériques déjà existants :
  - Sur le plan communication :
    - Notre site Internet
    - Facebook (Réseau social)



- Création d'une équipe de contributeurs pour la communication :
  - A la rédaction de la lettre aux adhérents (Isabelle)
  - A la rédaction de la lettre d'actualités (Marguerite et Marie-Noëlle)
  - A la rédaction d'articles (Helena, Marguerite, Marie-Noëlle, Guillaume, Laurent, Dominique, Alain G)
  - A la relecture des articles (Viviane, Isabelle, Frédéric, Dominique)
  - A la réalisation (visuels, affiches, ...) et à la direction artistique (Anne)
  - A la gestion du site internet – Mise en page et publication des articles (Marguerite)
  - A la gestion des RS et plateformes d'informations (publication des articles et sorties) (Alain M)
  - A la gestion et au suivi de projet (Alain M)

• **Résultat :**

- 2 lettres aux adhérents (Janvier et septembre 2025)
- Environ 15 lettres d'actualités sur 2025
- 14 articles écrits à ce jour :
  - 12 publiés sur le site internet et les réseaux sociaux
  - 2 en stock pour publication dans le futur :
    - Les arbres remarquables de la forêt de Saint-Germain
    - Les mousses
- 33 sorties publiées sur le site du M.A.S et sur les réseaux sociaux :
  - 13 sorties sur le 4ème trimestre 2025
  - 20 sorties sur le 1er semestre 2026
- Sorties faites en forêt de Marly : Publication auprès de la mairie de Marly-le-Roi :
  - Sur le site de la mairie pour la newsletter
  - Dans le magazine trimestriel Chronique

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité**

**Rapport financier**

• Trésorerie des 3 dernières années :

- 11 957,63 euros au 31 décembre 2023
- 9 461,33 euros au 31 décembre 2024
- 11 184,70 euros au 31 décembre 2025

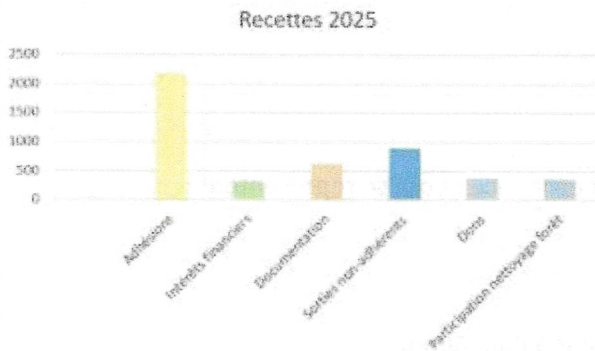
Soit une augmentation de 1 723,37 euros (+18,21%) par rapport à 2024, mais sans financement exceptionnel comparé à l'année 2024 qui avait connu une plantation participative (2 000 euros versés à l'ONF).

• En résumé, trésorerie assez stable, avec des variations à la hausse ou à la baisse selon les postes.

• Dépenses et recettes en lien avec nos activités, à savoir :

- En ce qui concerne les dépenses : adhésions à nos associations partenaires, assurance, internet, administratifs (repro, frais postaux, télécoms...) : 3 043,92€ contre 5 292,01€ en 2024
- En ce qui concerne nos recettes : augmentations sur les postes des cotisations, des sorties, et un versement de participation à nettoyage forêt...4 767,29€ contre 2 795,71€ en 2024

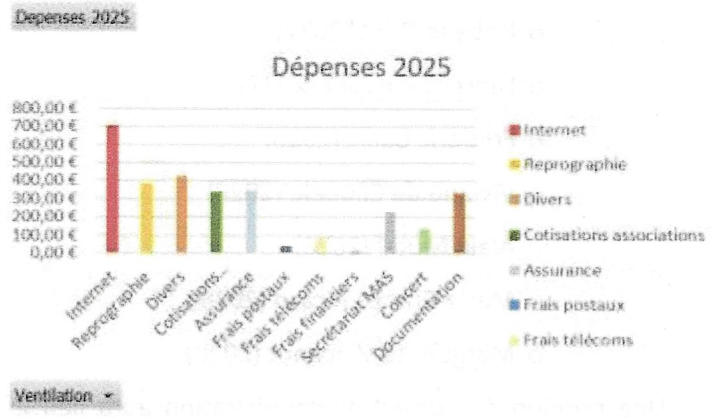
• Recettes de l'année : 4 767,29 euros



Ventilation	Recettes 2025	Repartition recettes
Cotisations	2 190,00 €	45,94%
Intérêts financiers	315,39 €	6,62%
Documentation	629,40 €	13,20%
Sorties non-adhérents	897,50 €	18,83%
Dons	370,00 €	7,76%
Participation nettoyage forêt	365,00 €	7,66%
<b>Total général</b>	<b>4 767,29 €</b>	<b>100,00%</b>

Dont 590 euros d'adhésions pour la période 01/09/2025 – 31/12/2026

Ventilation	Depenses 2025	Ventilation dépenses
Internet	708,35 €	23,27%
Reprographie	384,47 €	12,63%
Divers	425,54 €	13,98%
Cotisations associations	340,00 €	11,17%
Assurance	342,58 €	11,25%
Frais postaux	42,16 €	1,39%
Frais télécoms	84,00 €	2,76%
Frais financiers	12,48 €	0,41%
Secrétariat MAS	232,31 €	7,63%
Concert	140,29 €	4,61%
Documentation	331,74 €	10,90%
<b>Total général</b>	<b>3 043,92 €</b>	<b>100,00%</b>



Le rapport financier est adopté à l'unanimité

**Perspectives 2026**

- De nouvelles idées de sortie :
  - Ateliers de cuisine des plantes sauvages
  - Balade contée en forêt
  - Sensibilisation aux feux de forêt
- Des sujets que nous n'avons pu traiter en 2025 :
  - Refonte des statuts
  - Statut d'intérêt général
- Conférence sur les forêts européennes en partenariat avec le Mouvement européen des Yvelines

## Election des administrateurs pour les années 2026 à 2028

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour une durée de 3 ans. Nos statuts actuels prévoient un maximum de 12 administrateurs.

- Administrateur démissionnaire
  - Philippe Gout
- Administrateurs dont le mandat arrive à échéance et qui se représentent :
  - Marie-Noëlle Mole
  - Dominique Maris


Marie-Noëlle Mole et Dominique Maris sont réélus à l'unanimité.

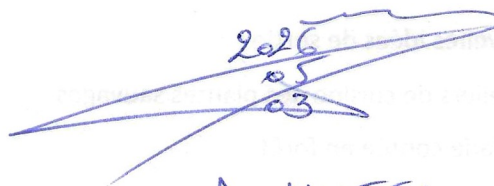
Pour rappel, les autres membres du conseil d'administration sont :

- Alain Gauthier (2027)
- Bernard Mouton (2027)
- Isabelle Otlet (2027)
- Laurent Roscoët (2027)
- Frédéric Cadic (2028)
- Viviane de Clippele (2028)
- Alain Mutel (2028)
- Marie-France Ricard (2028)
- Marguerite Vincenot (2028)

Une réunion du conseil d'administration aura lieu le 9 avril 2026 pour élire les membres du bureau (président, secrétaire, trésorier)

**Fin de l'assemblée générale ordinaire à 18h00**

  
D. MARIS

2026  
05  
03  
  
A. MUTEL